



RAPPORT ANNUEL DE L'ACTION DES CHAMBRES D'AGRICULTURE SUR LA RÉDUCTION DES USAGES ET IMPACTS DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

2021, action des Chambres d'agriculture

chambres-agriculture.fr



**CHAMBRES
D'AGRICULTURE**

À propos

Les Chambres d'agriculture accompagnent les agriculteurs vers la transition des pratiques agricoles en visant une diminution de l'usage et des impacts des produits phytosanitaires, tout en préservant la compétitivité technique et économique des exploitations agricoles. Ce rapport présente les actions conduites par le réseau des Chambres d'agriculture sur le sujet de la réduction de l'usage et des impacts des produits phytosanitaires.

Conformément aux dispositions du code rural sur les missions des Chambres d'agriculture, Chambres d'agriculture France est tenu de rendre annuellement un rapport rendant compte des missions des Chambres d'agriculture pour accompagner la diminution de l'usage et de l'impact des produits phytosanitaires. Le présent document présente l'action du réseau des Chambres d'agriculture pour l'année 2021.

Après avoir reprecisé les enjeux et le contexte, ce rapport est structuré autour des différentes missions réalisées couvrant un large périmètre :



Conseil aux agriculteurs en individuel et en collectif



Formation des agriculteurs et des conseillers



Outil de transfert et de communication aux agriculteurs



Recherche et développement afin d'identifier et d'éprouver des pratiques et des systèmes plus économes en produits phytosanitaires et performants économiquement



Référence et outils pour les conseillers



Les liens présents au fil de ce document sont cliquables.



Sébastien Windsor,
Président de Chambres
d'agriculture France

Les Chambres d'agriculture sont engagées depuis de nombreuses années dans l'accompagnement des agriculteurs vers des systèmes de production réduisant l'usage et l'impact des produits phytosanitaires.

Cette action majeure fait partie intégrante du projet stratégique du réseau des Chambres d'agriculture, votée en Session de Chambres d'agriculture France en juin 2019. Elle s'inscrit pleinement dans les missions des Chambres d'agriculture définies dans le code rural sur la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires. On est par ailleurs en pleine cohérence avec les différentes politiques publiques dans lesquelles les Chambres d'agriculture sont fortement impliquées. Les Chambres d'agriculture ont ainsi renforcé leur capacité dans le conseil et la formation sur cette thématique complexe, demandant du temps, de l'expertise, mais aussi une prise de risque pour les exploitations agricoles.

Le nombre de formations délivrées par les Chambres d'agriculture en 2021 aux agriculteurs a progressé de plus de 35% en 1 an avec près de 25 000 agriculteurs formés au Certiphyto.

L'année 2021 a été marquée par la mise en place du conseil stratégique à l'utilisation des produits phytosanitaires avec l'entrée en vigueur de la séparation des activités de conseil avec les activités d'application et de distribution de produits phytosanitaires.

Toutes les Chambres d'agriculture agréées « conseil » se sont dotées d'une offre de conseil stratégique phytos afin de pouvoir accompagner les agriculteurs. Nous avons communiqué le plus largement possible, via les réseaux sociaux, nos sites internet ainsi que par nos bulletins techniques afin de lancer une dynamique autour de ce nouveau conseil.

Malgré l'engagement et les efforts des Chambres d'agriculture, seulement 398 conseils ont été réalisés en 2021 car le dispositif ne semble pas rencontrer l'adhésion des agriculteurs, le caractère obligatoire de la mesure ne leur paraissant pas clairement. En 2022, le nombre de conseils stratégiques phytos augmente mais reste insuffisant au regard du nombre de conseils à réaliser avant le 31/12/2023.

La demande des agriculteurs en 2023 sera très supérieure aux capacités des Chambres d'agriculture pour y répondre. Il existe un risque important de ne pas pouvoir répondre à l'ensemble des demandes des agriculteurs.

Au-delà du conseil à l'utilisation des produits phytosanitaires, les Chambres d'agriculture sont également mobilisées par des actions de R&D, de formation avec une offre en évolution constante pour répondre aux nouveaux enjeux et des actions de conseil, que ce soit en individuel ou en collectif.

Le présent rapport de l'activité des Chambres d'agriculture sur la réduction de l'usage des produits phytosanitaires se veut être le reflet de cette dynamique que nous avons par ailleurs récemment réaffirmée dans notre contrat d'objectifs et de performance signé fin 2021 avec l'État. Ce troisième rapport fait état des actions 2021 (données 2021 collectées en 2022) des Chambres d'agriculture menées sur le sujet conformément aux missions précisés dans le code rural.

SOMMAIRE

Enjeux, contexte et plan global phytosanitaires
des Chambres d'agriculture

p.6

Note méthodologique

p.7



1.

Accompagner les agriculteurs

p.8



2.

Formation des agriculteurs
et des conseillers

p.13



3.

Outils de transfert
et de communication
auprès des agriculteurs

p.16



4.

Recherche et développement

p.19



5.

Références et outils
pour les conseillers

p.21

6.

Conclusion

p.23



ENJEUX, CONTEXTE ET PLAN GLOBAL PHYTOSANITAIRES DES CHAMBRES D'AGRICULTURE

La loi du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, prévoit en son article 85 que Chambres d'agriculture France rende compte annuellement aux Ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement des actions menées par les Chambres d'agriculture pour promouvoir la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires.

Ce rapport fait écho par le même article de la mission du réseau des Chambres d'agriculture de contribuer par les services qu'ils mettent en place à la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (L510-1).

En effet, selon l'article L513-2 - 14°, Chambre d'agriculture France doit rendre compte des actions menées par les établissements du réseau pour promouvoir la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, dans le cadre d'un rapport remis chaque année aux ministres chargés de l'agriculture et de l'environnement.

Les actions des Chambres d'agriculture couvrent un périmètre très large de la recherche et l'expérimentation de solutions nouvelles jusqu'à l'accompagnement des agriculteurs par des actions individualisées de conseil. La boucle d'actions implique également la réalisation d'actions de formation auprès des agriculteurs et des conseillers, d'informations sur la situation sanitaire des cultures mais aussi sur les solutions alternatives aux produits phytosanitaires et sur l'accompagnement de collectifs d'agriculteurs.

Ces missions sont conduites dans des cadres d'actions multiples, intégrées ou non au plan Ecophyto, bénéficiant ou non de co-financement publics.

Ce rapport donne une visibilité sur les actions conduites sur ces différents périmètres d'intervention par le réseau des Chambres d'agriculture en 2021 identifie l'impact de ces actions au travers du nombre d'agriculteurs touchés et donne à voir les moyens engagés par les Chambres d'agriculture sur ces missions.

UNE STRATÉGIE SUR LES PHYTOSANITAIRES DES CHAMBRES D'AGRICULTURE POUR UNE ACTION COHÉRENTE AU SEIN DU RÉSEAU

Au-delà de la mission du réseau des Chambres d'agriculture désormais inscrite dans le code rural, et afin de mobiliser l'ensemble des actions réalisées pour accompagner les agriculteurs dans leurs transitions, les Chambres d'agriculture se sont dotées d'une stratégie sur les phytosanitaires nommée plan global phytosanitaires des Chambres d'agriculture, stratégie validée par les instances de Chambre d'Agriculture France en décembre 2018.

Cette stratégie vise à donner une cohérence d'ensemble aux actions conduites au sein du réseau des Chambres d'agriculture, à renforcer l'accompagnement des agriculteurs au travers du conseil individuel et collectif, et à former les agriculteurs et les conseillers tout en mutualisant les ressources et les compétences du réseau.

De plus, dans le cadre de notre projet stratégique, une des ambitions est d'accompagner tous les types d'agriculture et tous les agriculteurs dans les transitions agricoles vers la multiperformance de leur exploitation. Dans ce cadre, les Chambres d'agriculture sont pleinement engagées pour réaliser des conseils stratégiques phytosanitaires et se sont fixées comme objectif d'en réaliser au moins 33 000 d'ici fin 2025.

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Les informations présentes dans ce rapport ont été collectées via une enquête envoyée auprès des référents régionaux des Chambres d'agriculture en charge de la réduction de l'usage et des impacts des produits phytosanitaires.

L'enquête sur les actions réalisées en 2021 reprend un certain nombre de questions de l'année 2020, ce qui va permettre d'apporter des éléments d'évolution de l'action des Chambres d'agriculture.

DONNÉES COLLECTÉES

Le questionnaire est articulé autour de plusieurs thématiques :

- Le conseil individuel
- Les collectifs d'agriculteurs : Dephy ; 30000 ; GIEE ; Groupe de développement agricole
- La formation des agriculteurs
- La recherche et le développement avec le volet expérimentation
- Le Bulletin de Santé du Végétal (BSV)

L'ensemble des indicateurs demandés pour les actions 2021, l'ont été en 2020 afin de faciliter la collecte des données. Cela permet sur un certain nombre d'indicateurs de faire état de l'évolution des actions menées par les Chambres d'agriculture sur le volet de la réduction des usages et des impacts des produits phytosanitaires.

PRÉCAUTIONS D'INTERPRÉTATION DES DONNÉES COLLECTÉES

Toutes les régions ont répondu à l'enquête mais certains départements ne réalisent pas l'ensemble des champs couverts par ce rapport. Dans le rapport, pour chaque indicateur, il est précisé le nombre de départements concernés.

Plusieurs modalités d'organisation existent au sein du réseau des Chambres d'agriculture et nous imposent pour chaque indicateur de préciser le nombre de départements concernés pour pouvoir comparer les données. A noter, que l'Île-de-France compte pour 4 départements, Paris et les 3 départements de la petite couronne ayant une activité agricole très limitée.

Les résultats portent donc sur 92 départements métropolitains (et non 96) et 5 départements d'Outre-Mer.





1. ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS

Le réseau des Chambres d'agriculture est un acteur majeur pour l'accompagnement des agriculteurs sur la conduite de leurs cultures dans un cadre individuel et collectif. Cet accompagnement, réalisé pendant la campagne et en inter-culture, permet d'accompagner à différents niveaux les agriculteurs :

- Co-construire, dans un cadre collectif, des systèmes de productions économes en produits phytosanitaires et performants économiquement. C'est par exemple le cas dans les groupes DEPHY, 30000 mais aussi dans certains groupes de développement centrés sur la diminution de l'usage des produits phytosanitaires
- Partager collectivement les choix culturaux réalisés, les réussites, les échecs mais aussi les expérimentations à petites échelles réalisées par les agriculteurs. Ces objectifs sont le cœur des fonctionnements en collectif des Chambres d'agriculture, qu'ils soient co-financés par des financements publics (30 000, DEPHY, AAC) ou non (groupes de développement, ...)
- Répondre et accompagner sur des problématiques propres à l'agriculteur au travers d'un conseil individualisé.

Pour accompagner en individuel ou en collectif les agriculteurs,

1 111 conseillers

de Chambres d'agriculture sont titulaires de leur Certiphyto conseil.



+20%
par rapport à 2020



OBJECTIFS ET CIBLES SUR L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL ET COLLECTIF :

Le réseau des Chambres d'agriculture réalise le conseil phytosanitaire dans le cadre de l'agrément « conseil indépendant ». À ce titre il accompagne les agriculteurs mettant en avant les solutions alternatives dès lors qu'elles existent.

Dans le cadre de la séparation du conseil et de la vente, les Chambres d'agriculture s'organisent pour renforcer leur présence auprès des agriculteurs sur le conseil phytosanitaires, qu'il soit spécifique ou stratégique.

Cette ambition nécessite à la fois de renforcer les moyens humains consacrés à ces missions mais aussi d'augmenter la capacité de former les conseillers aux pratiques du conseil en lien avec la réduction des produits phytosanitaires.

▶ Pour répondre à cette ambition, le réseau des Chambres d'agriculture a pour objectif que l'ensemble des Chambres d'agriculture soit agréée « conseil indépendant » d'ici 2024.

▶ Les Chambres d'agriculture se sont engagées sur 2022 et 2023 à réaliser au minimum 15% des actions de conseil stratégique et se dotent de moyens humains complémentaires pour atteindre cet objectif.

Concernant l'accompagnement collectif, chaque année, chaque département a pour objectif de mettre en place un groupe sur une thématique innovante (objectif défini dans le cadre du projet stratégique des chambres d'agriculture). Dans les thématiques innovantes, on retrouve notamment les collectifs innovants ayant pour objectif de réduire les intrants.

1.1. Accompagnement individuel

Les chambres d'agriculture sont agréées pour leur activité de conseil phytosanitaire indépendant dans 92 départements sur 96.

Parmi ceux-ci, 78 le sont dans le cadre, de l'agrément « multi sites » porté par les Chambres d'agriculture France. L'agrément permet de réaliser du conseil spécifique et stratégique à l'utilisation des produits phytosanitaires.

LE CONSEIL SPÉCIFIQUE DANS LES CHAMBRES D'AGRICULTURE EN 2021


Le conseil spécifique dit à chaud est réalisé par écrit par des conseillers titulaires de leur certiphyto conseil au sein des établissements agréés « conseil ».

Ce conseil rapproché, territorialisé et individualisé, permet d'ajuster la protection des cultures, de la manière la plus fine possible, en mobilisant les bons leviers et pour garantir une production de qualité.

Sur **90 départements**,
8 336 conseils spécifiques
ont été délivrés
aux agriculteurs en 2021
et **2 034 conseils délivrés**
en morte saison.

Ces données étaient partielles
en 2020, nous ne pouvons
préciser une évolution.

Sur les **90 départements** qui
réalisent un conseil individuel
sur la protection des cultures,
140 ETP
sont consacrés à cette mission,
soit

 une augmentation
d'environ **12% d'ETP**
par rapport à 2020

LE CONSEIL STRATÉGIQUE À L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES EN 2021

La loi EGALIM a introduit la séparation des activités de conseil et de vente (ou application) de produits phytosanitaires et a créé un nouveau conseil nommé conseil stratégique à l'utilisation des produits phytosanitaires à partir du 1^{er} janvier 2021.

Au contraire du conseil spécifique, ce conseil se veut pluriannuel afin d'accompagner les agriculteurs dans une réflexion sur le déploiement de leviers pour réduire les usages et les impacts des produits phytosanitaires de manière durable. Les Chambres d'agriculture ont lancé des travaux dès le printemps 2019 pour construire un conseil répondant aux besoins des agriculteurs et aux exigences de la loi. En 2020, l'ensemble du réseau a travaillé au déploiement du conseil stratégique à l'utilisation des produits phytosanitaires au travers d'une phase de formation des conseillers et de réalisation de conseils à blancs.

Suite à la phase de formation et de test, les chambres d'agriculture ont construit sur 2021 leur offre de conseil pour répondre aux besoins des agriculteurs.

Les Chambres d'agriculture ont communiqué sur leur accompagnement proposé auprès des agriculteurs de leur département, mais peu d'agriculteurs ont souhaité réaliser un conseil stratégique dès 2021.

C'est pourquoi, les Chambres d'agriculture ont réalisé seulement **398 conseils stratégiques** à l'utilisation des produits phytosanitaires en 2021.

Ces conseils ont été réalisés par différentes modalités d'accompagnement. Ainsi, **environ 40% des conseils ont été réalisés uniquement en individuel et 60% l'ont été avec une modalité intégrant du collectif.**

Concernant les différents types d'accompagnement proposés :

- Accompagnement individuel basé sur le référentiel conseil, d'une durée comprise entre ½ journée à une journée (durée de rendez-vous avec l'agriculteur + durée de préparation et de mise au propre du rendu à l'agriculteur).

- Accompagnement individuel qui vise également une re-conception de système et/ ou un bilan et suivi du plan d'actions de manière annuel allant de 1 à 1,5 jour.

- Accompagnement avec une modalité collective qui peut varier d'une Chambre d'agriculture à l'autre. Cela permet aux agriculteurs de pouvoir échanger entre pairs sur leurs pratiques, et progresser collectivement.



398

conseils stratégiques
à l'utilisation des produits
phytosanitaires en 2021.

1.2. Accompagnement collectif

Les Chambres d'agriculture sont fortement engagées dans les démarches collectives visant à diminuer l'usage et les impacts des produits phytosanitaires. Les types de collectifs sont diversifiés : groupes de développement ou groupes d'innovation, DEPHY FERME, 30000, GIEE travaillant sur la réduction des phytos...

Selon la forme du collectif ceux-ci peuvent bénéficier de co-financement public (OFB, Agences de l'eau) ou sont financés à 100% par les cotisations des agriculteurs.



Pour l'accompagnement visant les collectifs d'agriculteurs, les Chambres d'agriculture mobilisent :

plus de **223 ETP**
en 2021
[243 ETP en 2020]

pour accompagner
plus de **17 000**
agriculteurs en 2021
[14 000 agriculteurs en 2020]

au travers de
816 collectifs d'agriculteurs
tous dispositifs confondus (groupe de
développement, 30000, GIEE, Dephy...)
présentés ci-dessous
[741 groupes en 2020]

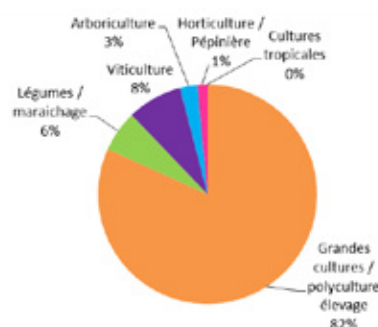
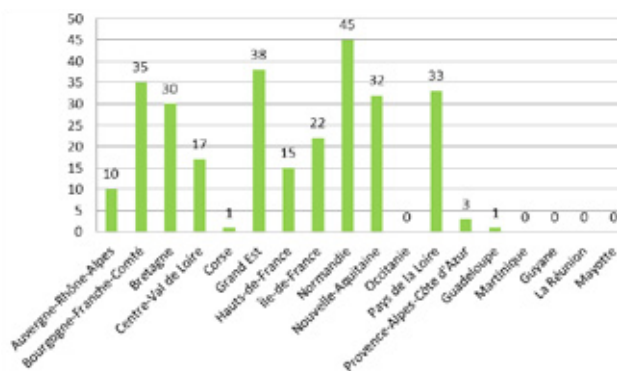


En 2021, le nombre d'agriculteurs accompagnés en groupe a augmenté de **21 %** par rapport à 2020. Le nombre de collectifs a également augmenté de **10 %**.

GROUPES DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Sur 12 régions et 4 départements d'Outre-Mer ayant répondu à l'enquête, les Chambres d'agriculture accompagnent **280 groupes de développement** principalement dans les filières grandes cultures et polyculture élevage. Ces agriculteurs sont accompagnés tout au long de la campagne sur la protection des cultures en favorisant la mise en place de la protection intégrée des cultures. **84 ETP** sont mobilisés sur cette mission dans les Chambres d'agriculture, soit environ **0,3 ETP** mobilisé par groupe de développement. Le nombre d'ETP mobilisés sur la mission d'animation de groupe de développement agricole sur une thématique intégrant une dimension réduction de l'usage des produits phytosanitaires est stable par rapport à l'année passée [87 ETP en 2020 contre 84 en 2021].

Nombre de groupes de développement agricole travaillant sur une thématique « protection des cultures » animés par les Chambres d'agriculture



Le dispositif DEPHY du plan Ecophyto II co-financé par l'OFB a pour finalité d'éprouver, valoriser et déployer les techniques et systèmes agricoles réduisant l'usage des produits phytosanitaires tout en promouvant des techniques économiquement, environnementalement et socialement performantes.

Ce dispositif accompagne près de 2500 exploitations dont 1600 exploitations agricoles sont accompagnées par des conseillers de Chambres d'agriculture au travers 147 groupes Dephy Ferme

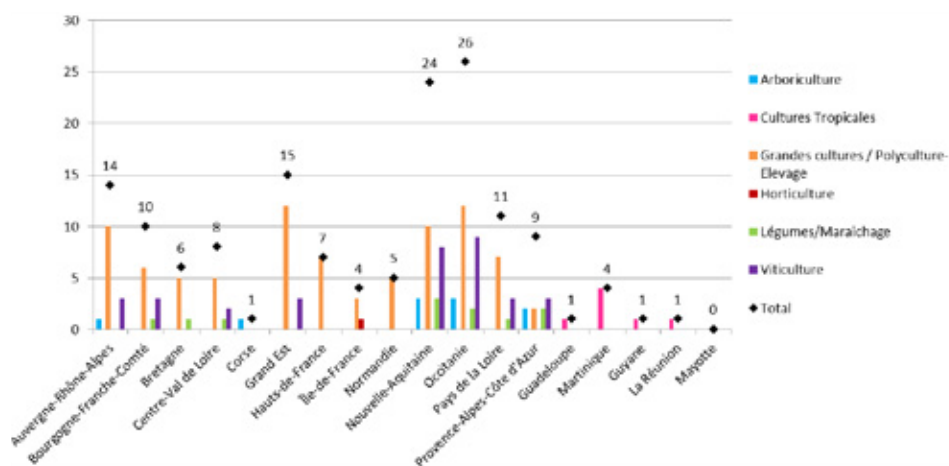
soit 65% des fermes animés par des conseillers de Chambres d'agriculture.

Chaque groupe bénéficie d'un accompagnement par un conseiller à mi-temps (0,5 ETP / groupe).

L'une des particularités fortes est l'animation nationale avec la Cellule d'Animation Nationale Dephy à Chambre d'agriculture France (10 ETP), des relais territoriaux appelés « ingénieurs territoriaux » dont 19 sont des agents de Chambres d'agriculture (9 ETP), et des experts « filières » dont 1 en Chambre d'agriculture (0,5 ETP).

Accompagnement de **2 500 exploitations** dont **1 600 sont agricoles** par **147 groupes Dephy Ferme** soit **65% des fermes**

Nombre de groupes animés par un « Ingénieur réseau » de Chambres d'agriculture selon les filières



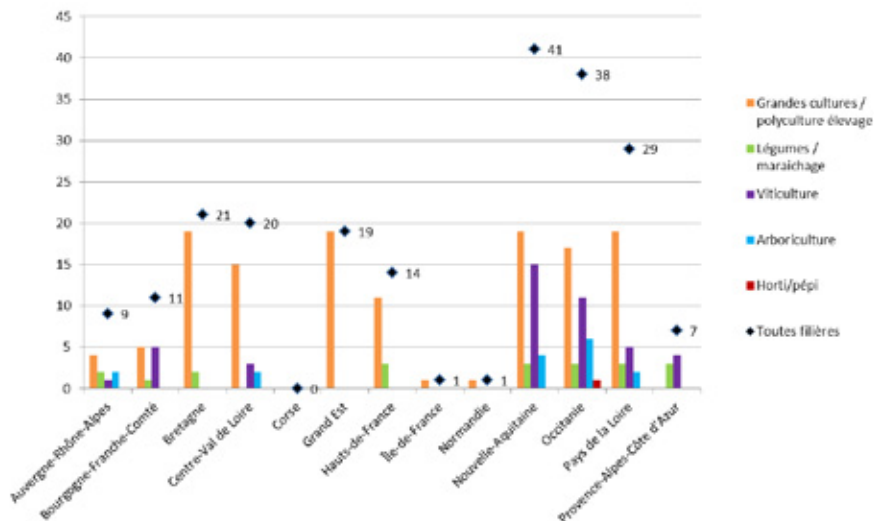


Le dispositif « 30 000 » du plan Ecophyto II, cofinancé par les agences de l'eau, a pour objectif d'accompagner les exploitations dans leur transition vers des systèmes agro-écologiques à faible dépendance en produits phytopharmaceutiques.

Les Chambres d'agriculture accompagnent des agriculteurs au sein de 211 groupes « 30 000 » mobilisant 42 ETP au sein des Chambres d'agriculture soit environ 0,2 ETP par groupe d'agriculteurs.

Le nombre de groupe est stable entre 2020 et 2021 avec toutefois une diminution des ETP consacrés à cette mission. Le nombre d'ETP consacrés à l'animation de collectif 30000 était de 61 en 2020 soit une baisse de 30 % entre 2020 et 2021.

Nombre de groupes 30 000 animés des conseillers de Chambres d'agriculture selon les filières

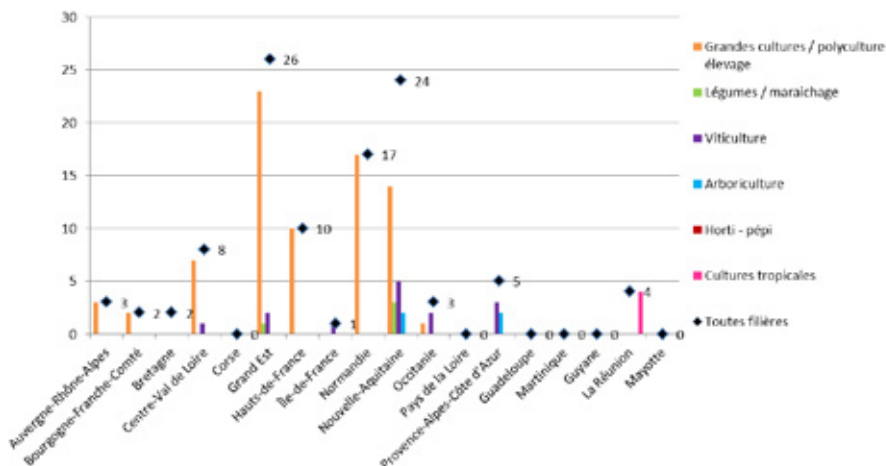


Les GIEE (Groupements d'Intérêt Economique et Environnemental) sont des collectifs d'agriculteurs reconnus par l'Etat qui s'engagent dans un projet pluriannuel de modification ou de consolidation de leurs pratiques en visant à la fois des objectifs économiques, environnementaux et sociaux.

105 groupes GIEE animés par les Chambres d'agriculture travaillent tout ou en partie sur le volet de la réduction des produits phytosanitaires, ce qui mobilise plus de 24 ETP.

Par rapport à 2020, il y a 8 GIEE en moins animés par une Chambre d'agriculture soit une baisse de 7% du nombre de GIEE animé par une Chambre d'agriculture.

Nombre de GIEE travaillant sur une thématique « protection des cultures » animés par les Chambres d'agriculture





2. FORMATION DES AGRICULTEURS ET DES CONSEILLERS

La formation est un maillon essentiel de la transition des pratiques agricoles pour réduire l'usage et les impacts des produits phytosanitaires : former des agriculteurs pour leur permettre de s'approprier les stratégies de la protection intégrée des cultures, les pratiques et techniques pour réduire les usages et impacts ; mais aussi former des conseillers pour renforcer leur expertise technique, l'accompagnement d'agriculteurs dans une démarche de transition.

Les formations des agriculteurs sont proposées par les Chambres d'agriculture départementales ou régionales.

Pour la formation des conseillers, l'offre de formation de Resolia, organisme de formation des Chambres d'agriculture se renouvelle régulièrement sur la thématique de la transition phytosanitaires des systèmes de production pour coller aux besoins et attentes des conseillers.

2.1. Formation des agriculteurs



Objectifs et cibles sur la formation des actifs agricoles : dans le cadre du projet stratégique, l'objectif est d'atteindre

40 %

de parts de marchés sur les formations continues auprès des agriculteurs.

Les Chambres d'agriculture ont formé en 2021

plus de **31 000 agriculteurs**

sur des thématiques visant la réduction des produits phytosanitaires soit



une augmentation de **24%** par rapport à l'année 2020

ceci s'explique principalement par l'augmentation des formations Certiphyto.

	Nombre d'agriculteurs formés par les Chambres d'agriculture	Nombre de sessions de formation
Formation Certiphyto Primo pour les agriculteurs	4 864	533
Formation Certiphyto Renouvellement (hors formations labélisées Ecophyto)	19 898	1710
Formations labellisées Ecophyto par Vivéa	3 546	380
Autres Formations réalisées par la Chambre sur une thématique visant la réduction des produits phytosanitaires	2 924	342
Total	31 232	2 965

2.1.1. LES FORMATIONS CERTIPHYTO

En 2021, les Chambres d'agriculture ont réalisé

2 243 formations Certiphyto
(primo ou renouvellement)

ayant bénéficié à

24 762 agriculteurs
en 2021

(soit environ 53 % des Certiphyto délivrés
à l'échelle nationale).



26% de sessions de formation en plus
par rapport à 2020



ce qui représente **une augmentation de**

36% d'agriculteurs formés au
Certiphyto (primo ou renouvellement)
entre les deux années

Ces formations sont pour la grande majorité des formations pour des renouvellements de Certiphyto.

2.1.2. LES AUTRES FORMATIONS

Sur les différentes thématiques touchant à la diminution de l'usage et des impacts des phytosanitaires, environ **6 470 agriculteurs ont bénéficié d'une formation** avec **722 sessions de formation** sur ce thème en 2021 (formations labélisées Ecophyto par Vivéa et les formations non labélisées sur des thématiques de la protection intégrée des cultures).

Hors Certiphyto, on note une baisse de 8 % d'agriculteurs formés sur une thématique visant la diminution des usages et des impacts des produits phytosanitaires par rapport à l'année passée.



Les thématiques des formations labélisées « Ecophyto » par Vivéa et proposées par les Chambres d'agriculture aux agriculteurs sont variées.

Maitrise des adventices :

- Désherbage mécanique
- Maîtriser les adventices à l'échelle de la rotation
- Maîtriser les vivaces
- Quelles alternatives au glyphosate

Maitrise des maladies et des ravageurs

- Protection biologique intégrée contre les ravageurs aériens
- Cépages résistants
- Freiner les maladies du bois par la taille

Optimisation de la pulvérisation pour réduire les phytos : réduction de doses, bas volume, réglage du pulvérisateur

Lutte biologique intégrée et contrôle biologique

- Reconnaître et favoriser les auxiliaires de cultures
- Utiliser et produire des extraits végétaux
- Stimulation des défenses naturelles

Diagnostic et observation

- Reconnaissance des adventices
- Reconnaissance des maladies de la vigne
- Observer ses cultures pour réduire ses coûts herbicides et fongicides

A l'échelle des systèmes

- Certification environnementale dont le niveau 3 (HVE)

- Technique en agriculture biologique (dans toutes les filières)
- Analyser sa stratégie de protection des cultures avec MesParcelles
- Construire un système de culture résilient et utilisation des services écosystémiques
- Evaluation des risques de transferts de molécules phyto vers la ressource en eau

Exemple de formation en cultures tropicales

- Conduite de la culture de banane plantain en agroécologie
- Initiation à l'agroécologie : des principes à la pratique
- Je m'approprie le paillage de ma canne à sucre

2.2. Formation des conseillers

Résolia, service commun de formation et d'accompagnement du réseau des Chambres d'agriculture contribue à la montée en compétences des conseillers sur le volet de la réduction des produits phytosanitaires grâce aux formations réalisées.

Afin de renforcer l'offre de formation et de proposer aux conseillers des formations sur des thématiques très spécifiques à certaines filières, un partenariat avec l'ACTA a été initié en 2019, pour des formations portant sur la réduction des produits phytosanitaires en 2021.

En 2021, Résolia a organisé

17 sessions de formations Certiphyto dit conseiller primo-accédant ou renouvellement en 2021
regroupant **167 conseillers**

 **+77% de conseillers formés en plus**

12 sessions de formation
en lien avec la protection intégrée des cultures et l'accompagnement à la réduction des phytosanitaires,
regroupant **81 conseillers.**

23 sessions de formations
sur le conseil stratégique à l'utilisation des produits phytosanitaires ont bénéficié à **229 conseillers** dont :

- **138 conseillers** ont bénéficié d'une session retour d'expérience suite à la phase de test de 2020
- **91 conseillers** ont bénéficié d'une formation complète pour se préparer à réaliser des conseils stratégiques phytosanitaires.

Nombre de sessions de formation et de conseillers ayant participé aux formations Résolia en 2021

	Nombre de sessions	Nombre de conseillers
Certiphyto primo-accédant pour les conseillers (28h)	5	55
Certiphyto renouvellement pour les conseillers (14h)	12	112
Réaliser un conseil stratégique phytos - niveau 1 (20h)	6	66
Réaliser un conseil stratégique phytos - niveau 2 (7h)	2	25
Retour d'expérience sur le conseil stratégique phytosanitaires (7 h)	15	138
Réduction phytos (hors Certiphyto et CSP)	12	81
Total général	52	477



Les 12 formations ayant réuni au total 81 stagiaires sur des thématiques liées à la réduction des phytosanitaires (hors conseil stratégique à l'utilisation des produits phytosanitaires et Certiphyto) étaient les suivantes :

- Gérer des systèmes de cultures avec peu ou sans herbicides
- Le conseil en grandes cultures bio
- Construire une démarche de groupe GIEE-30 000 et l'accompagner
- Favoriser les auxiliaires en grandes cultures
- Initier le changement de pratiques chez l'agriculteur
- Produits phytos : connaissance technique et réglementation (2 sessions) - partenariat ACTA
- Utiliser le biocontrôle en démarche de protection intégrée - partenariat ACTA
- Protection Intégrée : outils techniques et pédagogiques - partenariat ACTA
- Connaissance des adventices au stade plantule : hiver-printemps - partenariat ACTA
- Semis direct sous couvert permanent - partenariat Terres Inovia
- Pollutions ponctuelles : diagnostic phytosanitaire - partenariat Crodip



3. OUTILS DE TRANSFERT ET DE COMMUNICATION AUPRÈS DES AGRICULTEURS



L'enjeu du transfert est un élément central dans la diminution de l'usage des produits phytosanitaires. Les Chambres d'agriculture s'impliquent dans cette dynamique aussi bien dans la production de ressources techniques que dans le transfert aux conseillers et aux agriculteurs des pratiques et références technico-économiques éprouvées pour qu'ils le déploient.



En 2022, les Chambres d'agriculture se donnent pour ambition de mettre en œuvre des plans d'actions du transfert dans l'ensemble des régions pour structurer et monitorer les actions réalisées.

3.1. Le projet "Rencontres alternatives phytos"



Rencontres Alternatives Phytos

Le projet "Rencontres alternatives phytos" (RAP) a pour objectif de diffuser des alternatives aux phytos à partir de témoignages d'agriculteurs et massifier le nombre d'agriculteurs engagés dans des collectifs. Pour partager massivement ces résultats afin d'encourager le plus grand nombre d'agriculteurs à s'engager à leur tour dans la transition agro-écologique économe en produits phytosanitaires des journées sont mises en place entre 2019 et 2021 en région, en s'appuyant sur des exploitations des réseaux DEPHY et 30 000 : « Rencontres Alternatives Phytos ».

Le projet initié en 2019 s'est poursuivi tout au long de l'année 2021 suite à un report de

nombreuses journées qui n'ont pas pu avoir lieu en 2020.

La communication autour de ces actions est coordonnée par Chambres d'agriculture France et la CAN DEPHY en lien avec les animateurs Ecophyto en Chambres régionales d'agriculture.

Ces journées abordent diverses thématiques travaillées par les agriculteurs et ingénieurs au sein des différents réseaux : re-conception de système, allongement de la rotation, désherbage mécanique, mélanges variétaux, utilisation de biocontrôle, gestion des ravageurs par la gestion du rang et la biodiversité en arboriculture, paillage en viticulture etc.

En 2021,

37
journées du projet
« Rencontres alternatives
phytos » ont rassemblé
plus de **635**
agriculteurs
dont

381
agriculteurs
ne faisant pas partie
d'un groupe Dephy et

228
conseillers hors du réseau
Dephy.

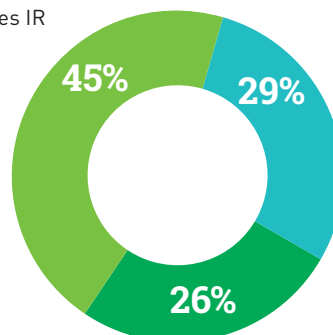
Nombre total de journées RAP organisées par des IR DEPHY en 2020	37
Dont nombre de journées RAP organisées par les IR Chambres d'agriculture	22
Nombre d'agriculteurs hors DEPHY ayant participé aux journées RAP organisées par les IR DEPHY	635
Dont nombre d'agriculteurs hors DEPHY ayant participé aux journées RAP organisées par les IR Chambres d'agriculture	381
Nombre d'agriculteurs membres de groupes GIEE/30 000 ayant participé aux journées RAP organisées par les IR DEPHY	88
Dont nombre d'agriculteurs membres de groupes GIEE/30 000 ayant participé aux journées RAP organisées par les IR Chambres d'agriculture	53
Nombre de conseillers hors DEPHY (toutes structures confondues : Chambres d'agriculture + autres structures) ayant participé aux journées RAP organisées par les IR DEPHY	381
Dont nombre de conseillers hors DEPHY (toutes structures confondues : Chambres d'agriculture + autres structures) ayant participé aux journées RAP organisées par les IR Chambres d'agriculture	228

3.2. Actions de communication et de transfert du réseau DEPHY

ACTIONS DE COMMUNICATION MENÉES PAR LES CHAMBRES DANS LE CADRE DU RÉSEAU DEPHY FERME À L'ÉCHELLE LOCALE

Dans le cadre de leur mission, les Ingénieurs réseaux Dephy doivent réaliser des actions de communication. Ainsi, les Ingénieurs réseaux DEPHY de Chambres d'agriculture ont réalisé **1 269 actions de communication en 2021**. 55% des actions réalisées correspondent à des événements : journée technique d'échanges, visites de parcelles testant de nouvelles pratiques ...

Nombre de supports de communication réalisés par les IR Chambres d'agriculture



Actions réalisées par les IR Chambres d'agriculture à destination des agriculteurs, conseillers et autres publics (hors publics en formation)

▶ **51 518** participants

Actions réalisées par les IR Chambres d'agriculture à destination des publics en formation (initiale ou continue)

▶ **3 003** étudiants touchés

▶ **3 586** stagiaires touchés

OUTRE LES JOURNÉES DE COMMUNICATION, DE NOMBREUX SUPPORTS SONT PRODUITS :

- 27 vidéos publiées
- 13 fiches « accompagner les agriculteurs »
- 63 fiches « pratiques remarquables »
- 54 fiches « trajectoires »
- pages web focus FERME

Toutes les pages groupes DEPHY ont été créées, leur complétude dépend des ingénieurs réseaux DEPHY. Toutes ces publications sont accessibles sur EcophytoPIC :



<https://ecophytopic.fr/dephy/les-productions-des-groupes-dephy-ferme>

ACTIONS MARQUANTES RÉALISÉES À L'ÉCHELLE NATIONALE EN 2021

Des synthèses nationales

- Un document qui présente l'évolution des Indices de Fréquence de Traitement (IFT) des fermes du réseau DEPHY, depuis leur entrée dans le réseau jusqu'en 2019, pour chacune des filières (légumes, horticulture, cultures tropicales, viticulture, arboriculture et grandes cultures/polyculture-élevage) a été publié en 2021.
- Un document de synthèse sur l'utilisation du cuivre en 2020 dans la filière viticulture du réseau DEPHY a été publié en 2021. Ces résultats sont issus de 445 systèmes de culture dont 160 en Agriculture Biologique (AB) ou en conversion. Les données ont été collectées sous Agrosyst (système d'information dédié au réseau DEPHY). Les systèmes de cultures (SdC) ont été regroupés par grand bassin viticole.
- En filière viticulture toujours, une synthèse des résultats des bilans de campagne 2020 a été réalisée à partir des données collectées sur les fermes DEPHY. Le document a été publié sur le site DEPHY du portail EcophytoPIC.



https://ecophytopic.fr/sites/default/files/2021-06/Evolution_IFT_DEPHY_FERME_2019_VF.pdf



https://ecophytopic.fr/sites/default/files/2022-03/Fiche_synthese_Cuivre_2020_VF.pdf



https://ecophytopic.fr/sites/default/files/2021-09/Fiche_synthese_BC_viticulture_2020.pdf

Des événements :

- Un colloque national DEPHY Grandes cultures / Polyculture élevage a eu lieu le 2 février 2021 en digital et diffusé en direct puis en replay sur YouTube (plus de 11 000 vues). Ce colloque était tourné autour des questions suivantes :
 - Comment réduire l'usage des produits phytosanitaires et transférer les méthodes et savoirs mobilisés ? Témoignage sur les pratiques, actions de transfert mis en place
 - Quelles pistes pour parvenir ensemble aux objectifs Ecophyto ? Table ronde
- Un colloque national « Accompagner la réduction des phytos : tout un métier ! » a eu lieu le 3 juin 2021 en digital et diffusé en direct puis en replay sur YouTube (plus de 1000 vues). Ce colloque a abordé la problématique de l'évolution des agriculteurs et agricultrices dans leurs pratiques ainsi que le changement des conseillers / conseillères de collectifs pour évoluer dans leur métier et accompagner au mieux la baisse de l'usage des produits phytosanitaires.



<https://ecophytopic.fr/pic/pour-aller-plus-loin/replay-et-documentation-du-colloque-national-dephy-gcpe-2021-quelles>



<https://ecophytopic.fr/concevoir-son-systeme/colloque-national-dephy-2021>

4. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Afin de nourrir l'ensemble des actions d'accompagnement (conseil individuel et collectif) ou de transfert (formation) présentées auparavant, les Chambres d'agriculture investissent massivement dans les actions d'expérimentation. Celles-ci sont de différentes natures mais visent à acquérir des références sur des techniques ou des stratégies de gestion dans différents contextes pédoclimatiques pour ensuite accompagner au mieux les agriculteurs dans le déploiement de solutions nouvelles sur leur exploitation.

4.1. Les expérimentations en stations expérimentales ou chez des agriculteurs

Les actions d'expérimentation conduites peuvent être classées en deux catégories principales, les essais en stations expérimentales et les essais réalisés chez des agriculteurs qui permettent de tester dans un contexte pédoclimatique donné une ou des pratiques / conduites permettant de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires.

Les résultats des expérimentations ne sont pas uniquement d'ordre technique sur la diminution des produits phytosanitaires ou la gestion des bioagresseurs mais comprennent une analyse multicritère sur les indicateurs de temps, de coûts, d'investissements nécessaires, ...

Au-delà de la valorisation des résultats des expérimentations dans le conseil ou la formation, les résultats sont aussi transmis sous la forme de guides techniques remis en fin de campagne aux agriculteurs pour préparer la campagne suivante. En complément, des visites sur les stations d'expérimentation sont aussi organisées.

En 2021, hors DOM, plus de **957 essais** ont été conduits par les Chambres d'agriculture (chiffre stable par rapport à 2020) dont **76** en stations d'expérimentation et **881** chez des agriculteurs.

La conduite de ces essais mobilise plus de **65 ETP** en Chambres d'agriculture (données sur 71 départements).

Sur ces essais, les Chambres d'agriculture ont organisé des visites pour diffuser les travaux et résultats issus de ces expérimentations. Ainsi, ce sont plus de **858 conseillers**

et **5 545 agriculteurs** qui ont visités ces essais en 2021 (données non exhaustives).




En 2023, les Chambres d'agriculture prévoient de définir une feuille de route R&D sur une ou deux thématiques en lien avec les produits phytosanitaires, construite et partagée avec l'ensemble du réseau.

RÉGION	Nombre d'essais sur une thématique visant la réduction des produits phytosanitaires			Nombre d'ETP impliquées dans les essais sur la thématique réduction des produits phytosanitaires	Participants à une visite d'essais	
	Réalisés en station d'expérimentation	Réalisés chez des agriculteurs	Nombre total d'essais (en station ou chez les agriculteurs)		Nombre de conseillers	Nombre d'agriculteurs
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	17	71	88	9,07	57	508
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	0	7	7	0,11	20	150
BRETAGNE	10	256	266	8	327	371
CENTRE-VAL-DE-LOIRE	12	107	119	4,3	19	370
CORSE	1	6	7	0,5	1	0
GRAND-EST	3	144	147	8,49	80	1 075
HAUTS-DE-FRANCE	6	87	93	10,58	42	860
ÎLE-DE-FRANCE	0	41	41	4,4	26	550
NORMANDIE	0	43	43	6,7	30	180
NOUVELLE-AQUITAINE	5	38	43	NC	80	851
OCCITANIE	7	17	24	3,5	75	265
PAYS DE LA LOIRE	3	47	50	3,75	89	325
PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR	12	17	29	5,95	12	40
DOM	NC	NC	NC	NC	NC	NC
TOTAL AU NATIONAL	76	881	957	65,15	858	5 545


4.2. Les expérimentations conduites dans le cadre de DEPHY EXPE

Au-delà de l'implication des chambres d'agriculture en tant que partenaires dans de nombreux projets, elles portent 6 projets Dephy Expé :


Syno'Phyt (2018 - 2023), sur l'évaluation des SYstèmes de grandes cultures très écoNomes en produits PHYTosanitaires en région Bretagne

 <https://ecophytopic.fr/dephy/conception-de-systeme-de-culture/projet-synophyt>


Syst'M-OR (2018 - 2023), sur l'évaluation d'un SYStème à très bas intrants phytosanitaires en Maraîchage conventionnel de plein champ de la zone nORD de la France visant le 0 résidu en Bretagne

 <https://ecophytopic.fr/dephy/concevoir-son-systeme/projet-systm-0r>


Mini PEST (2018 - 2023), sur la minimisation de l'utilisation des Pesticides en systèmes de grandes cultures et cultures légumières en Hauts-de-France

 <https://ecophytopic.fr/dephy/concevoir-son-systeme/projet-minipest>


FAST (2019 - 2023), sur la faisabilité et l'évaluation de systèmes de cultures économes en pesticides en l'Absence répétée de Semences Traitées en Grand-Est

 <https://ecophytopic.fr/dephy/concevoir-son-systeme/projet-fast>

Xpe-GE (2019 - 2024), sur l'évaluation des performances de systèmes de cultures en très fortes réduction d'utilisation de produits phytosanitaires dans les contextes de grandes cultures et de poly-culture-élevage de la région Grand-Est

 <https://ecophytopic.fr/dephy/concevoir-son-systeme/projet-xpe-ge>

REDUCE (2018 - 2024), sur la Réduction des HErbicides et Durabilité en Agriculture de Conservation en Occitanie

 <https://ecophytopic.fr/dephy/concevoir-son-systeme/projet-reduce>

5. RÉFÉRENCES ET OUTILS POUR LES CONSEILLERS



Les Chambres d'agriculture s'impliquent dans les évolutions souhaitées sur le BSV. Ce chantier conduit à partir de 2021 et pour au moins trois années mobilisera l'expertise technique des Chambres d'agriculture, en partenariat avec les autres acteurs dont les ITA, tant sur les priorisations des observations que la rénovation du Système d'information.

Par ailleurs, les Chambres d'agriculture sont mobilisées dans la production de ressources dans le cadre de la cellule RIT. Elles contribuent à la production de ressources des centres de ressources « glyphosate » et « cuivre ».

5.1. Les bulletins de santé du végétal (BSV)



Les bulletins de santé du végétal, diffusés gratuitement tout au long de la campagne culturale, donnent une indication sur l'état sanitaire des cultures. Ces bulletins sont réalisés en multi-partenariat entre acteurs agricoles, sur la base d'observations de terrain et de données de modèles épidémiologiques.

Ces apports, aux moments clés du développement des cultures invitent les agriculteurs à l'observation des bioagresseurs au moment opportun, apportent des éléments prédictifs permettant d'être dans l'anticipation dans la gestion de la protection des cultures et permettent enfin de rappeler au bon moment les pratiques alternatives disponibles.

En 2021, **2 722 BSV** ont été produits et diffusés à plus de **60 000 personnes***

614 agents de Chambres d'agriculture réalisent des observations de parcelles pour le suivi des bioagresseurs dans les parcelles représentant

plus de 25 ETP (données sur 73 départements pour les ETP).

En moyenne, les Chambres d'agriculture réalisent plus de 30% des observations.

De plus,

150 agents

de Chambres d'agriculture sont impliqués dans l'animation de filières et la rédaction des BSV

représentant

plus de 20 ETP

(données sur l'ensemble des départements).

Les BSV sont également un vecteur de diffusion sur les méthodes alternatives et prophylactiques qui sont ainsi présentées aux agriculteurs au moment opportun de la campagne.

* Chiffre de diffusion non exhaustif car cette information n'est pas disponible dans l'ensemble des régions et que les données de diffusion sont partielles (rediffusion, consultation directe sur les sites des Chambres d'agriculture ou des DRAAF, ...).

5.2 Actions de la Cellule RIT



Dans le cadre du plan d'action du gouvernement pour accompagner la sortie du glyphosate, les trois partenaires INRA, ACTA et APCA de la Cellule Recherche Innovation Transfert ont été chargés de créer un centre de ressources pour rendre accessible à l'ensemble de la profession agricole les techniques alternatives aux herbicides dont le glyphosate. D'autres thématiques sont aujourd'hui traitées par la cellule RIT notamment sur le volet « alternatives à l'utilisation du cuivre en viticulture ».

POURSUITE DES TRAVAUX SUR LE CENTRE DE RESSOURCES « GLYPHOSATE »

Ce centre de ressources « glyphosate » a pour vocation de fournir aux conseillers des éléments techniques concrets sur les pratiques permettant la réduction des herbicides et notamment du glyphosate. Le réseau des Chambres d'agriculture s'est mobilisé pour contribuer et amender les contenus des fiches « GECO » (outil collaboratif de gestion des connaissances et d'échanges dédié à la transition agro-écologique). Ces ressources aux formats et sources diverses sont

organisées et accessibles depuis une plateforme web de partage et de gestion des connaissances s'appuyant sur EcophytoPIC et GECO. Production majeure du chantier « herbicides » de la Cellule RIT, le Centre de ressources « Herbicides / glyphosate » a été enrichi de nouvelles ressources en 2021 avec :

- 1 fiche technique produite concernant des cultures tropicales
- Une synthèse « Réduction de l'usage de glyphosate en Agriculture de conservation des sols »


Ce centre de ressources a été présenté aux élus du réseau des Chambres d'agriculture lors de commissions Productions Végétales de l'APCA, et lors d'une session du Comité scientifique de Chambres d'agriculture France consacré aux méthodes de capitalisation et transfert des innovations par le réseau des Chambres d'agriculture en 2021.

CHANTIER SUR LES ALTERNATIVES À L'UTILISATION DE CUIVRE

Au niveau national, 2020 a été marquée par une enquête concernant les travaux menés par les Chambres d'agriculture sur les alternatives au cuivre et permettre de qualifier l'efficacité et la

faisabilité des solutions testées. Ce travail mené notamment par la Chambre d'agriculture de la Gironde a permis de recenser plus de 200 projets ou initiatives locales.


De plus, la Chambre d'agriculture de la Gironde a contribué à l'élaboration de fiches techniques pour le centre de ressources cuivre.

 <https://ecophytopic.fr/cuivre-viticulture/centre-de-ressources-cuivre>

5.3 Actions à l'échelle européenne

A l'échelle européenne certains projets dont les Chambres d'agriculture sont partenaires, contribuent également à l'acquisition de ressources pour compléter les travaux en cours (liste non exhaustive) :


- Dans le projet H2020 IWM PRAISE, les partenaires testent des méthodes alternatives pour contrôler les adventices. Les partenaires français sont l'INRAE, l'ACTA et plusieurs instituts techniques, la Chambre régionale d'agriculture de Centre Val de Loire, la Chambre de Région Ile de France, ainsi que Chambres d'agriculture France. Les résultats sont capitalisés sur la plate-forme EcophytoPIC.

 <https://ecophytopic.fr/recherche-innovation/concevoir-son-systeme/iwm-praise>

- Dans le projet européen H2020 IPM Decisions (Développement d'une plateforme européenne d'OAD pour lutter contre les bioagresseurs en production végétale, plusieurs OAD français, notamment Optiprotect et Decitrait, ont été présentés au consortium. Les partenaires français sont l'INRAE, le CIRAD, l'ESC Dijon, la Chambre régionale d'agriculture de Bretagne, la Chambre d'agriculture du Tarn et Garonne ainsi que Chambres d'agriculture France.

 <https://www.platform.ipmdecisions.net/>

- Dans le projet européen H2020 IPM Works, le dispositif DEPHY Ferme est utilisé comme exemple pour d'autres pays européens. En France, ce projet implique l'INRAE (coordinateur du projet), l'ACTA et plusieurs instituts techniques, la Chambre régionale d'Agriculture d'Occitanie et Chambres d'agriculture France.

 <https://ecophytopic.fr/recherche-innovation/concevoir-son-systeme/projet-ipmworks>

CONCLUSION

L'année 2021 a été marquée par la mise en place du conseil stratégique à l'utilisation des produits phytosanitaires avec l'entrée en vigueur de la séparation des activités de conseil avec les activités d'application et de distribution de produits phytosanitaires.

En effet, toutes les Chambres d'agriculture agréées « conseil » se sont dotées d'une offre de conseil stratégique à l'utilisation des produits phytosanitaires pour pouvoir accompagner les agriculteurs. Nous avons communiqué le plus largement possible, via les réseaux sociaux, nos sites internet ainsi que par nos bulletins techniques afin de lancer une dynamique autour de ce nouveau conseil.

Malgré l'engagement et les efforts des Chambres d'agriculture, **seulement 398 conseils ont été réalisés en 2021** du fait d'une méconnaissance par les agriculteurs du dispositif et d'une échéance « lointaine ». En 2022, un manque de dynamique est toujours observé et le nombre de conseils stratégiques phytos est estimé entre 3000 et 5000 conseils stratégiques phytosanitaires réalisés. Cela reste insuffisant au regard du nombre de conseils à réaliser avant le 31/12/2023.

La demande des agriculteurs en 2023 risque d'être très supérieure aux capacités des Chambres d'agriculture pour y répondre. Il existe un risque très important de ne pas pouvoir répondre à l'ensemble des demandes des agriculteurs.

Au-delà du conseil stratégique phytosanitaires et pour accompagner les agriculteurs dans la réduction des usages et impacts des produits phytosanitaires en individuel ou en collectif, **1 111 conseillers de Chambres d'agriculture sont titulaires de leur Certiphyto conseil soit une augmentation de 20% par**

rapport à 2020. L'augmentation de ces titulaires est permise par le recrutement de nouveaux collaborateurs titulaires de leur Certiphyto ainsi que par les 17 sessions de formations Certiphyto dit conseiller primo-accédant ou renouvellement en 2021 regroupant 167 stagiaires organisés par Résolia (+77% de conseillers formés en plus).

Sur le sujet de la protection des cultures, 140 ETP sont consacrés au conseil individuel, soit **une augmentation d'environ 12% d'ETP** par rapport à l'année précédente et plus de 223 ETP sont consacrés à l'accompagnement collectif en 2021, en légère baisse par rapport à 2020.

En individuel, 8 336 conseils spécifiques ont été délivrés aux agriculteurs en 2021.

Sur le volet collectif, les Chambres d'agriculture accompagnent plus de 17 000 agriculteurs au travers de 816 groupes d'agriculteurs sur la réduction des produits phytosanitaires tous dispositifs confondus (groupe de développement, 30 000, GIEE, Dephy Ferme, ...). Ainsi, en 2021, **le nombre d'agriculteurs accompagnés en groupe a augmenté de 21 %** par rapport à 2020. **Le nombre de collectifs a également augmenté de 10 %.**

Au-delà du conseil, les Chambres d'agriculture sont également mobilisées par des actions de R&D, de formation avec une offre en évolution constante pour répondre aux nouveaux enjeux et des actions de conseil, que ce soit en individuel ou en collectif.

Sur la formation, les Chambres d'agriculture ont formé en 2021 plus de 31 000 agriculteurs sur des thématiques visant la réduction des produits phytosanitaires soit **une augmentation de 24%** par rapport à l'année 2020, ceci s'explique principalement par l'augmentation des formations Certiphyto. En effet, elles ont réalisé 2 243 formations Certiphyto (primo ou

renouvellement) ayant bénéficié à 24 762 agriculteurs, soit environ 53 % des Certiphyto délivrés à l'échelle nationale. Les Chambres d'agriculture sur la formation ont un fort taux de pénétration auprès des agriculteurs.

Sur les expérimentations, en 2021, plus de 957 essais ont été conduits par les Chambres d'agriculture (chiffre stable par rapport à 2020) dont 76 en stations d'expérimentation et 881 chez des agriculteurs. La conduite de ces essais mobilise plus de 65 ETP en Chambres d'agriculture. Sur ces essais les Chambres d'agriculture ont organisé des visites pour diffuser les travaux et résultats issus de ces expérimentations. Ainsi, ce sont plus de 858 conseillers et 5 545 agriculteurs qui ont visité ces essais en 2021 (données non exhaustives). En 2023, les Chambres d'agriculture prévoient de définir une feuille de route R&D sur une ou deux thématiques en lien avec les produits phytosanitaires, construite et partagée avec l'ensemble du réseau.

L'élaboration des 2 722 Bulletins de Santé du Végétal (BSV) diffusés à plus de 60 000 personnes (chiffre de diffusion non exhaustif) ont été réalisés. Afin de faire évoluer le BSV comme souhaité par l'Etat, les Chambres d'agriculture s'impliquent au moins jusqu'en 2024 sur la rénovation du Système d'information et des priorisations des bioagresseurs observés dans le cadre du BSV en mobilisant l'expertise technique des agents Chambres d'agriculture.

Dans les prochaines années, les Chambres d'agriculture sont pleinement impliquées et mobilisées pour accompagner le plus d'agriculteurs possible dans l'accompagnement individuel et collectif. Les outils BSV, expérimentations permettent d'alimenter le contenu des conseils et des formations données aux agriculteurs.

L'action des Chambres d'agriculture sur LA RÉDUCTION DES USAGES ET IMPACTS DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES EN 2021 EN CHIFFRES

Les Chambres d'agriculture accompagnent les agriculteurs à la transition des pratiques agricoles en visant une diminution de l'usage et des impacts des produits phytosanitaires, tout en préservant la compétitivité technique et économique des exploitations agricoles.

Les actions conduites par le réseau des Chambres d'agriculture sur le sujet de la réduction de l'usage et des impacts des produits phytosanitaires sont structurées autour des périmètres sur le conseil aux agriculteurs en individuel et en collectif, la formation, la diffusion et le transfert aux agriculteurs, la recherche et le développement et les outils servant de références pour les conseillers.



ACCOMPAGNER INDIVIDUELLEMENT ET COLLECTIVEMENT LES AGRICULTEURS

1 111 conseillers détenteurs du Certiphyto conseil

 **+20%** par rapport à 2020

Plus de **27 000** agriculteurs accompagnés individuellement ou collectivement

 **+35%** par rapport à 2020

ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

10 370 conseils
individuels spécifiques
aux agriculteurs
par les Chambres d'agriculture

140 ETP
sont consacrés à cette mission

398 conseils stratégiques
à l'utilisation des produits phytosanitaires

ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF

17 000 agriculteurs
accompagnés par les Chambres d'agriculture
dans un collectif d'agriculteurs mobilisant

 **+21%** par rapport à 2020

plus de **223 ETP**



147 groupes DEPHY fermes
animés par les Chambres
d'agriculture (2/3 des groupes)



211 groupes 30 000
animés par un conseiller
de Chambres d'agriculture

280 groupes
de développement agricole



FORMER LES AGRICULTEURS ET LES CONSEILLERS

FORMER DES AGRICULTEURS

2 243 formations Certiphyto
en 2021 réalisées ayant bénéficiées à
24 762 agriculteurs

 **+36%** par rapport à 2020
soit

53 % des agriculteurs
formés au Certiphyto par les
Chambres d'agriculture

6 470 agriculteurs
ont bénéficié d'une formation sur des thèmes
touchant à la réduction de l'usage et des
impacts des phytosanitaires en 2021
(hors Certiphyto).

FORMATION DES CONSEILLERS

RESOLIA a organisé

17 sessions de formations Certiphyto
primo-accédant ou renouvellement en 2021
pour
167 stagiaires

 **+77%** par rapport à 2020

RESOLIA a formé

91 nouveaux conseillers
au conseil stratégique phytosanitaires

138 conseillers
ont bénéficié d'une formation retour
d'expérience sur le conseil stratégique
phytosanitaires.

Hors Certiphyto et conseil stratégique phytos,
RESOLIA a organisé

12 sessions de formation
en lien avec la protection intégrée des cultures
et l'accompagnement à la réduction
des phytosanitaires,
regroupant
81 stagiaires



OUTIL DE TRANSFERT ET DE COMMUNICATION AUX AGRICULTEURS

RENCONTRES ALTERNATIVES PHYTOS

Plus de **37** journées d'échanges
ont été organisées en 2021
ayant rassemblé

635 agriculteurs
et

228 conseillers hors Dephy

ACTIONS DE TRANSFERT DES RÉSULTATS DEPHY

1 269 actions de communication
et de démonstration

réalisées par des Ingénieurs réseaux Dephy
de Chambres d'agriculture

dont

55% d'évènements types journées techniques
Ayant réunies plus de

58 000 participants



RECHERCHER ET DÉVELOPPER DES SOLUTIONS INNOVANTES

EXPÉRIMENTER

957 essais
ont été conduits par
les Chambres d'agriculture sur la thématique
réduction des produits phytosanitaires
mobilisant plus de **65** ETP

Visites d'essais ayant rassemblé
plus de **5 545** agriculteurs

FOCUS SUR DEPHY EXPÉ

Les expérimentations conduites dans les
projets DEPHY Expé, qui visent des réductions
fortes, voire la suppression, des produits
phytosanitaires.

6 projets DEPHY Expé
actuellement en cours sont portés
par des Chambres d'agriculture

et

29 Chambres d'agriculture
mettent en place des essais dans ce cadre.



INFORMER LES AGRICULTEURS ET DIFFUSER DES INFORMATIONS

BULLETINS DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

En 2020,
plus de **2 722** BSV
ont été produits et diffusés
à plus de **60 000** personnes.

614 agents de Chambres d'agriculture
réalisent des observations de parcelles.

Plus de **30 %** des observations
sont réalisées par des agents
de Chambres d'agriculture.

150 agents
impliqués dans l'animation de filières
et la rédaction des BSV soit
plus de **20** ETP

CELLULE RECHERCHE INNOVATION ET TRANSFERT

Impliqués dans le Centre de ressources
« Glyphosate »

Recensement des travaux
sur les alternatives au cuivre

Et le Centre de ressources alternatives
au cuivre

PROJETS EUROPÉENS

3 projets européens
IPM works, IPM decisions et IWM PRAISE

RAPPORT ANNUEL DE L'ACTION DES CHAMBRES D'AGRICULTURE SUR LA RÉDUCTION DES USAGES ET IMPACTS DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

2021, action des Chambres d'agriculture

Crédit photo : Chambres d'agriculture / Gettyimages - Édité en février 2023

